

<b>Zeitschrift:</b>	Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerischer Zivilschutzverband
<b>Band:</b>	29 (1982)
<b>Heft:</b>	3
<b>Artikel:</b>	Gegen Dienstpflicht für Frauen = Opposée au service obligatoire féminin = Contraria al servizio obbligatorio
<b>Autor:</b>	Lang, Heidi
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-367003">https://doi.org/10.5169/seals-367003</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Gegen Dienstplicht für Frauen

Nationalratspräsidentin Lang gegen obligatorische Dienstplicht für Frauen



ve. «Ich bin gegen eine obligatorische Dienstplicht für Frauen in irgendeinem Bereich der Gesamtverteidigung, rufe aber alle Bürgerinnen auf, heute schon freiwillig Militär- oder Zivilschutzdienst zu leisten», erklärte Nationalratspräsidentin Hedi Lang in einem Interview. Es wäre falsch, erklärt Hedi Lang, wenn wir heute durch ein Obligatorium die Frau ohne Grund aus der Familie reissen würden. Eine obligatorische Dienstleistung brächte zudem einen grossen administrativen Leerlauf mit sich, denn alle Frauen, die noch Kinder zu betreuen haben und damit eine wichtige erzieherische Aufgabe in unserem Staat erfüllen, müssten dispensiert werden.

Nationalratspräsidentin Hedi Lang fordert die Gemeinden auf, vermehrt Frauen als Freiwillige für den Zivilschutzdienst zu werben: «Es ist wichtig, dass die Frauen heute auf den Ernstfall vorbereitet werden; als Betreuerinnen der Schutzrauminsassen können sie wichtige, unentbehrliche und ausserordentlich anspruchsvolle Dienste leisten. Denken wir doch nur an all die psychologischen, menschlichen Probleme des Lebens im Schutzraum.» Hedi Lang ist der Auffassung, dass die Frauen aber nicht nur für ganz bestimmte Dienste, wie zum Beispiel fürsorgerischer oder sanitätsdienstlicher Art, sondern für alle Tätigkeiten des Zivilschutzes eingesetzt werden sollten. Es sei falsch zu denken, man müsse zuerst einmal sämtliche dienstpflchtigen Männer (von den 480000 zivilschutzdienstpflchtigen Männern haben erst deren 250000

# Opposée au service obligatoire féminin

Madame Lang, présidente du Conseil national, est opposée au service obligatoire pour les femmes

ve. «Je suis opposée au service obligatoire féminin dans tous les secteurs de la défense générale quels qu'ils soient, mais j'appelle toutes mes concitoyennes à se porter volontaires aujourd'hui déjà pour servir dans l'armée ou dans la protection civile.» C'est ce qu'a déclaré M<sup>e</sup> Hedi Lang, présidente du Conseil national, lors d'une interview. Ainsi que l'a expliqué M<sup>e</sup> Hedi Lang, il serait erroné de sortir actuellement sans raison la femme de son milieu familial pour lui faire faire un service obligatoire. Par ailleurs ce service obligatoire entraînerait une activité administrative aussi considérable qu'inutile, car il faudrait en dispenser toutes les femmes qui gardent encore des enfants et accomplissent ainsi une tâche éducative importante dans notre Etat.

La présidente du Conseil national encourage les communes à recruter davantage de femmes comme volontaires pour servir dans la protection civile: «Il est important qu'aujourd'hui les femmes soient prêtes à affronter des cas graves; appelées à assister les occupants des abris, elles peuvent rendre des services précieux, indispensables et exigeant un engagement extraordinaire. Pensons seulement à tous les problèmes psychologiques et humains de la vie dans l'abri.» M<sup>e</sup> Hedi Lang estime qu'il conviendrait d'engager les femmes non seulement pour des services bien définis, tels que l'assistance ou le service sanitaire, mais encore pour toutes les activités de la protection civile. Ce serait également une erreur de croire qu'il faut d'abord former tous les hommes astreints à servir dans la protection civile (sur 480000 hommes astreints à servir dans la protection civile, 250000 seulement ont reçu une instruction) et ensuite seulement s'occuper des femmes inscrites comme volontaires. Par ailleurs le recrutement de femmes a pour conséquence un certain rajeunissement dans la protection civile et apporte peut-être éga-

# Contraria al servizio obbligatorio

La signora Hedi Lang, presidente del Consiglio nazionale, è contraria al servizio obbligatorio per le donne

ve. «Sono contraria al servizio obbligatorio per le donne, in qualsiasi settore della difesa nazionale. Mi rivolgo invece a tutte le cittadine, affinchè abbiano a prestare, già oggi, servizio militare o di protezione civile, ma su base volontaria.» Questo è quanto ha dichiarato la signora Lang, presidente del Consiglio nazionale, in un'intervista. Sarebbe falso, ha detto la signora Lang, strappare oggi la donna dall'ambito della famiglia, con l'introduzione del servizio obbligatorio. Rendendo il servizio obbligatorio per la donna, si verrebbe altresì a causare un grosso lavoro d'ordine amministrativo, poiché le donne che accudiscono i bambini, adempiono un importante compito educativo nel nostro Stato e dovrebbero di conseguenza venire dispensate.

La signora Lang, presidente del Nazionale, invita i comuni a reclutare in misura maggiore le donne per il servizio di protezione civile. «È importante preparare le donne per i casi d'emergenza; quali assistenti degli occupanti del rifugio, esse sono in grado di prestare importanti servizi, indispensabili e altamente qualificati. Pensiamo anche soltanto a tutte le questioni d'ordine psicologico e umano che pone la permanenza e la convivenza nel rifugio.» La signora Hedi Lang è del parere che le donne non devono essere impiegate soltanto in servizi di tipo particolare (ad esempio assistenziale o sanitario), bensì per tutte le attività collegate alla protezione civile. Sarebbe anche errato ritener che si debba istruire dapprima gli uomini astretti all'obbligo di servire nella protezione civile (dei 480000 uomini obbligati a prestare servizio nella protezione civile sono stati istruiti soltanto 250000) per poi rivolgere l'attenzione, soltanto in un secondo tempo, alle donne, in qualità di volontarie. L'impiego di donne apporterebbe anche un ringiovanimento della protezione civile e forse, in parte, pure più fantasia e impegno, di quanto non dimostrino, a

Kurse absolviert) ausbilden und erst dann die Frauen zum Mitmachen ermutigen. Der Einsatz von Frauen bringt dem Zivilschutz eine Verjüngung und vielleicht zum Teil auch neue Impulse. Frauen blieben unter Umständen viel länger im Zivilschutz, wenn man bedenke, dass die meisten Männer erst im Alter von 50 Jahren zivilschutzwichtig und schon als 60jährige aus dem Zivilschutz entlassen werden.

lement une plus grande fantaisie et un meilleur engagement que ce n'est souvent le cas avec des hommes astreints à servir dans la protection civile. Les femmes restent bien plus longtemps que les hommes dans la protection civile. N'oublions pas en effet, que la plupart des hommes ne sont astreints à servir dans la protection civile qu'à l'âge de 50 ans et qu'ils en sont libérés à 60 ans déjà.

volte, gli uomini astretti all'obbligo di servire. Le donne restano poi anche più a lungo nella protezione civile, ove si rifletta che la maggior parte degli uomini viene sottoposta all'obbligo di protezione civile all'età di 50 anni e che vengono poi congedati dal servizio di protezione civile all'età di 60 anni.

## A propos d'un «service national féminin»

Au moment où s'étudie un projet qui concerne la moitié de la population adulte de notre pays, il est important de discuter des responsabilités et des apports des femmes à la communauté nationale.

La liberté, le bien-être et la survie sont des valeurs fondamentales aussi bien en temps de paix qu'en temps de crise ou de catastrophe.

Comment les femmes contribuent-elles à maintenir et à affirmer ces valeurs?

Comment pourront-elles le faire à l'avenir?

### Pourquoi un questionnaire?

Il serait bon que chacun, homme et femme de ce pays, se fasse une opinion personnelle et ait l'occasion de l'exprimer avant que les grandes lignes du projet ne soient définies en haut lieu.

Depuis quelques années, divers organismes étudient la question de l'introduction en Suisse d'un service national féminin.

Le rapport demandé à Mme Andrée Weitzel, ancien chef SCF, par le Département militaire fédéral et intitulé «La participation de la femme

à la défense générale», paru en 1979, a suscité d'emblée passablement de réactions.

Au printemps 1981, le Conseil fédéral a désigné une commission extra-parlementaire, chargée de préparer la procédure de consultation sur ce sujet: parmi d'autres organismes, les associations féminines seront donc bientôt appelées à donner leur avis. Pour stimuler l'imagination et la réflexion personnelle et permettre à toutes les opinions de s'exprimer. Pour rassembler autant de réponses, autant de suggestions que possible et en dégager certaines lignes de force. Pour faire connaître largement ces réponses, plus particulièrement aux autorités intéressées.

Ce questionnaire a été élaboré par une équipe de travail qui est composée de treize femmes de tendances les plus diverses: Anne Bader, Rose-Marie Baechtold, Anne-Marie Bergdol, Paulette Cordey, Mina Gaille, Jacqueline Genton, Gertrude Giard-Montet, Eva Gloor, Paulette Gonvers, José Herminjard, Christiane Langenberger-Jaeger, Pierrette Roulet, Jacqueline Vouga.

Mme Christiane Langenberger-Jaeger, 1111 Romanel-sur-Morges, adressera volontiers ce questionnaire à toute personne lui en faisant la demande, et souhaiterait recevoir vos réponses jusqu'au 30 mars 1982.

## L'Association suisse pour les droits de la femme

organise,

**le samedi 27 mars 1982, à 10 heures** un séminaire sur la participation de la femme à la défense générale, au Buffet de la Gare de Berne

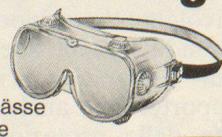
Participeront:

- Mme Andrée Weitzel  
(ancienne chef SCF)
- Mme Dr Ruth Meier  
(présidente commission d'études)
- Mme Dr Gret Haller  
(avocate journaliste)
- Mme Verena Müller  
(licenciée en philosophie)
- Mme Ariane Schmid  
(femmes pour la paix)
- M. Dr Josef Schärli  
(chef du bureau politique de sécurité)

Les personnes intéressées par ce séminaire sont cordialement invitées et seront les bienvenues

## Schützen Sie alles... mit Arbeitsschutz von Gummi Maag

- Kopf
- Augen
- Hände
- Füsse
- gegen Nässe und Kälte



Verlangen Sie unsere Unterlagen!

**gummimaag**

8600 Dübendorf 1, Tel. 01/8213131  
3084 Bern-Wabern, Tel. 031/54 41 11  
9016 St. Gallen, Tel. 071/25 25 20  
4002 Basel, Tel. 061/46 43 00  
1024 Ecublens,  
Tel. 021/35 74 64